

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2015

DÉONTOLOGIE, DROITS ET OBLIGATIONS DES FONCTIONNAIRES - (N° 1278)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL135

présenté par
Mme Descamps-Crosnier, rapporteure

ARTICLE 14

Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« 2° *bis* Le dernier alinéa de l'article 6 *ter* A est supprimé ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination rédactionnelle.